

AGRICULTURE & EUROPE



Table ronde - Décryptage des leviers européens
JEUDI 25 SEPTEMBRE DE 9H15 À 10H - SALLE 5

L'Union Européenne met à disposition des mesures pour réguler les marchés, soutenir les filières et accompagner les dynamiques collectives.

Que vous soyez producteur, membre d'une organisation agricole, conseiller ou acteur institutionnel, cette table ronde vous offre l'opportunité de **mieux comprendre les dispositifs européens**, de découvrir **comment ils peuvent s'appliquer à vos projets**, et d'échanger avec des intervenants, notamment avec un député européen spécialisé sur les sujets agricoles.

Au programme : 3 outils à décrypter

- Les Organisations Communes des Marchés (les différents OCM)
Comment l'Union Européenne encadre-t-elle les marchés agricoles ?
- Les Organisations de Producteurs (OP)
Pourquoi et comment se regrouper ?
- Les Programmes Opérationnels (PO) et la nouveauté Lait Bio
Comment sont-ils élaborés, financés, et mis en place à l'échelle nationale ?

Les intervenants :

Eric Sargiacomo
Député européen et
Conseiller régional de
Nouvelle-Aquitaine

Guillaume Lefort
Vice-Président
de Chambres
d'agriculture France

Philippe Marquet
Président de Biolait

Julia Gardies
Conseillère Diversification
et Animatrice Filières
Alimentaires Chambre
d'agriculture Ile de France

Organisé
par



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
FRANCE

**Traduit
en anglais**



BOURGLÈS-VALENCE - DRÔME - AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - FRANCE

AGRICULTURE & EUROPE

Round table - Decoding European levers
THURSDAY 25 SEPT. FROM 9:15 TO 10 AM - ROOM 5

The **European Union** provides measures to regulate markets, support industries and support collective dynamics.

Whether you are a producer, member of an agricultural organisation, advisor or institutional actor, this round table offers you the opportunity to better understand European mechanisms, discover how they can be applied to your projects, and exchange ideas with speakers, including a Member of the European Parliament specialising in agricultural issues.

On the agenda : 3 tools to decrypt

🌿 The Common Market Organisations (the various CMOs)
How does the European Union regulate agricultural markets?

🌿 Producer Organisations (POs)
Why and how should we come together?

🌿 Operational Programmes (OP) and the new Organic Milk initiative
How are they developed, funded, and implemented at the national level?

The speakers :

Eric Sargiacomo
Member of the European Parliament and Regional Councillor for Nouvelle-Aquitaine

Guillaume Lefort
Vice-President of Chambers of Agriculture France

Philippe Marquet
President of Biolait

Julia Gardies
Diversification Advisor and Food Chain Coordinator, Ile de France Chamber of Agriculture

Organised by



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
FRANCE

Translated into English



BOURG-LÈS-VALENCE - DRÔME - AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - FRANCE

TEMPS FORT AGRICULTURE ET EUROPE

JEUDI 25.09.2025 9H15-10H

TABLE RONDE ANIMÉE PAR AURELIE TROUILLIER



Invités de la table ronde :

- Eric Sargiacomo : Député européen et vice-président de la commission Agriculture du Parlement Européen.
- Frédéric Pierron (remplacement de dernière minute de Philippe Marquet) : Administrateur de Biolait et éleveur dans les Vosges.
- Guillaume Lefort : Vice-Président des Chambres d'agriculture et agriculteur en Seine et Marne.
- Julia Gardies : Conseillère Diversification et Animatrice Filières Alimentaires à la Chambre d'agriculture Ile de France.

Animatrice de la table ronde : Aurélie Trouillier – Direction Expertises CDAF

Propos introductif sur l'objectif du règlement OCM :

Pourquoi avons-nous choisi de décrypter les leviers européens sur le thème de l'organisation économique : Il y a une actualité forte à Bruxelles en ce moment sur l'organisation économique, car les députés européens, amendent et font leurs propositions de modification sur un texte qu'on appelle l'OCM unique.

C'est un texte qui fait partie, pour simplifier, de l'ensemble des règles de la politique agricole commune, et qui lui concerne notamment les règles qui s'appliquent entre les acteurs de la chaîne alimentaire. C'est un texte important car historiquement c'est le texte qui définissait la manière de protéger les agriculteurs européens dans un marché ouvert.

Progressivement ces protections se sont affaiblies, dans un monde de plus en plus ouvert au niveau des échanges commerciaux. Ce texte au fil des années, a permis de renforcer le pouvoir des agriculteurs, au travers par exemple de l'encadrement de la contractualisation mais surtout de l'incitation faite aux producteurs de se regrouper pour peser dans leurs relations avec l'aval, avec leurs acheteurs et pour pouvoir défendre leurs prix.

Cette incitation à se regrouper, elle se fait par la reconnaissance en Europe et dans chaque pays d'organisation de producteurs. Et ces organisations de producteurs ou OP on leur confère dans ce texte l'OCM unique, des avantages :

- Par exemple déroger aux règles de la concurrence, les agriculteurs d'une OP peuvent par exemple s'entendre sur les prix qu'ils proposent à leur acheteur sans avoir à mettre leur production en commun.
- Ils peuvent aussi dans certains cas bénéficier de soutiens financiers et peuvent être aidés par l'Europe au travers de ce qu'on appelle des programmes opérationnels.

Cela peut les aider à financer des investissements collectifs ou leurs propres programmes de développement. Ce sont des aides qui complètent les aides directes européennes et les aides à l'investissement individuel. Ces programmes opérationnels ont été réservés historiquement au secteur des fruits et légumes, et désormais ils s'ouvrent à d'autres secteurs : aux grandes cultures et à l'élevage.

Date

C'est justement autour des programmes opérationnels que cet été, la ministre de l'Agriculture a annoncé la création d'un programme opérationnel en lait bio (12 millions d'euros sur 2 ans).

Aurélié T. - Passage de parole à l'eurodéputé : Pouvez-vous expliquer le rôle du Parlement sur ces textes agricoles et vous avec votre groupe quels sont les travaux menés en commission Agriculture et quelles ont été les mesures défendues ?

Eric Sargiacomo, eurodéputé (France, S&D)

Rappel historique : le Parlement européen n'avait pas forcément le rôle qu'il a aujourd'hui en matière de discussion sur la PAC parce que ce n'est que très récemment avec le traité de Lisbonne qu'on est pro-législateur au même titre que le Conseil.

Les propositions de lois sont proposées par la Commission et le colégislateur est le Conseil qui réunit les conseils des ministres spécialisés en matière d'agriculture et le Parlement européen. Tous les textes passent déjà la commission Agriculture et développement rural. Il y a un président et quatre vice-présidents : au total une quarantaine de membre qui représente la totalité des groupes politiques. Il y a un premier passage devant le Parlement en commission ou on amende le texte et il y a un rapporteur pour chaque texte. Chaque groupe désigne un rapporteur spécifique de son groupe pour discuter avec le rapporteur principal et ensuite le texte une fois amendé et approuvé par la Commission passe devant la plénière. Cela devient à ce moment-là, la position de l'ensemble du Parlement européen des 720 députés et on part avec ce mandat en négociation avec le Conseil et la Commission européenne : en jargon européen, c'est ce qu'on appelle le trilogue.

Rappel de l'importance de la PAC depuis 1962 + des objectifs complémentaires au fur et à mesure des années. Première enveloppe budgétaire européenne.

Rappel de l'aspect réglementaire et organisation des filières : Organisation commune des marchés. Règlement qui précise toutes les règles qui permettent d'organiser la production agricole et les relations entre amont et l'aval en particulier avec les organisations de producteurs : élément essentiel de l'organisation de la chaîne de valeur.

L'arrivée du nouveau commissaire allemand - Christophe Hansen - a permis de revoir la partie organisation commune des marchés en particulier sur « comment renforcer l'amont par rapport à l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur agricole », « comment on donne plus de pouvoir aux producteurs et aux organisations de producteurs qui permettent de massifier l'offre pour peser plus que les autres acteurs (transformateurs et distributeurs) ».

Les OP sont essentielles pour l'organisation de la production. Lors de la révision du règlement OCM, il était question de renforcer l'amont en donnant plus de pouvoirs aux organisations de producteurs qui massifient l'offre au sein de la chaîne alimentaire.

Pour rappel, dans l'ouverture de la PAC 2023, 3% des aides directes du premier pilier peuvent être utilisées pour les programmes opérationnels. Dans la proposition de la révision du règlement OCM, la Commission souhaite accorder 6%.

Le député a proposé un amendement qui vise à atteindre déjà le seuil de 3% dans les Etats membres, puisqu'actuellement la France n'utilise que 0,5% des aides pour les PO. Il y a

des filières exemplaires qui ont ces PO la, comme les fruits et légumes, filières extrêmement concurrentielle à l'échelle européenne et au-delà des frontières UE.

Débats passionnés entre députés européens avec des pays qui n'ont pas la même dynamique : exemple cité avec l'Allemagne et la production laitière. En France, nous pouvons contractualiser directement avec un producteur de lait, ce qui est inimaginable pour eux, parce que l'élément fort de la chaîne de valeur pour eux c'est l'amont, c'est la coopérative qui fait le prix.

Besoin de renforcer les OP en France, et qu'on ne « puisse pas contourner les OP » et qu'on s'inspire de ce qui a marché en France. Portage d'un amendement qui précisait que pour une catégorie de produits, un agriculteur était adhérent à une OP et qu'on ne puisse pas jouer une concurrence entre OP. C'est pourquoi le député a soutenu le fait que, pour une catégorie de produit, les producteurs puissent être adhérents d'une OP. Il est évidemment question de ne pas créer de concurrence entre les OP.

Eric Sargiacomo a rappelé que tout l'enjeu est de sensibiliser l'Etat français, qui a la main tremblante sur le sujet des organisations de producteurs.

AT – passage de parole à Guillaume Lefort (présentation de GL) : Quel rôle jouent les Chambres vis-à-vis de l'organisation économique ? et par rapport aux propos d'Eric Sargiacomo, qu'est-ce qui fait écho pour vous en tant que représentant de la profession agricole ?

Guillaume Lefort, vice-président des Chambres d'agriculture France

C'est dans l'ADN des Chambres d'agriculture d'accompagner la structuration des filières. L'objectif étant de ramener de la valeur dans les fermes. Nous avons accompagné 425 projets de filières uniquement l'année dernière dont 37 spécifiquement dans la filière bio. Une volonté d'améliorer le prix et d'améliorer et d'accéder à de nouveaux marchés et donc de trouver de nouveaux débouchés pour les productions des agriculteurs sur le territoire.

Rappel également du nouveau projet stratégique en écriture avec une grande ligne d'accompagnement à la structuration de filières.

Les Chambres disposent d'un rôle institutionnel important auprès du monde agricole et c'est pourquoi elles se sont mobilisées sur le règlement OCM.

Pour ne citer que deux positions défendues par les Chambres :

1. Nous avons déposé un amendement visant à redonner l'initiative contractuelle aux producteurs et aux OP lors de l'élaboration d'un contrat aux premiers acheteurs. En effet, dans la version de la Commission, il était question de l'inverse : les premiers acheteurs établissaient le contrat. Par cet amendement, les Chambres ont permis de respecter la loi Egalim et de renforcer le pouvoir de négociation de l'amont.

2. Aussi, les chambres ont souhaité dé plafonner le seuil de 33% de production nationale pour accorder le droit de négocier aux AOP. Sachant que de nombreuses AOP représentent plus de 33% en France.

AT – passage de parole à Frédéric Pierron (remplace Philippe Marquet Président de Biolait empêchement de dernière minute) : Pouvez-vous présenter cette organisation de

Date

producteurs ? Quelle était l'envie de créer une OP lait bio ? et qu'en t-il du programme opérationnel lait bio ?

Frédéric Pierron, administrateur de Biolait

L'OP est née en 1994 par 6 producteurs de lait et aujourd'hui c'est une OP Commerciale. Biolait représente 1150 fermes de collecte dont 260 sont des transformateurs. 73 départements. 30% de la collecte de lait bio. 220 millions de litre de lait.

Chaque ferme dispose d'une voix, et chaque producteur est libre de rentrer dans le conseil d'administration.

Dès 2013, l'OP a tenté de percevoir des programmes opérationnels. Grâce à la ministre de l'Agriculture, un programme opérationnel s'est ouvert. Il est prévu 5 millions d'euros en 2026 et 7 millions d'euros en 2027. Biolait n'est pas la seule OP a en bénéficier.

Il y a déjà quelques inquiétudes sur l'enveloppe allouée à ce programme opérationnel : sera-t-elle rallongée ?

Selon nous, les programmes opérationnels permettent de répondre à des enjeux environnementaux et surtout de renforcer le pouvoir de négociation vis-à-vis de nos acheteurs. Cela permet également de pouvoir s'adapter au marché. La particularité de Biolait c'est que peu importe votre zone, le producteur aura le même prix. On mutualise nos revenus donc chaque producteur, à qualité égale, touche le même prix.

Chaque OP n'a pas la même stratégie pour les programmes opérationnels.

AT – Passage de parole à Julia Gardies : Comment en Chambres on accompagne ces collectifs de producteurs ? Avez-vous des exemples d'OP que vous avez accompagnés ?

Julia Gardies, Conseillère Diversification des filières à la Chambre d'Ile-de-France

Rappel d'une partie de son temps dédiée à l'animation d'une OP : accompagne une organisation de producteur bovine Elvea, sur le levier de la négociation avec l'aval. En revanche, ce n'est pas une OP commerciale.

Il était question en 2017 de créer une marque pour valoriser les produits dans le département des Yvelines et ainsi de regrouper les producteurs pour avoir un poids important auprès des acteurs du territoire. Or, en 2017, le statut de l'association ne leur permettait pas de faire de la négociation collective. Chaque producteur était livré à lui-même pour négocier ses prix en essayant de se rapprocher de ses coûts de production.

En 2022, les démarches se sont enclenchées pour faire reconnaître l'association en organisation de producteurs auprès du Ministère dans le but de regrouper les producteurs et de leur permettre de discuter de prix et d'avoir un poids plus important auprès des acteurs du territoire (commerciaux ou collectivités). En terme d'impact : un travail s'est engagé avec le conseil départemental des Yvelines autour d'un cahier des charges pour fournir les cantines des collèges en viande bovine en négociant un prix d'achats basés sur le coût de production (rappel de la décapitalisation des cheptels en France et Ile de France).

Cet accompagnement développé pour les chambres, ça s'inscrit dans une volonté de structurer les filières de façon plus large. Cela s'inscrit dans un objectif de structurer une filière pour faire en sorte de ramener de la valeur dans les fermes. Quand on n'a pas le

Date

droit de parler de prix à l'échelle des productions c'est un peu compliqué parce qu'on peut difficilement assurer juste rémunération quand on n'a pas le droit de se mettre d'accord sur les prix. Le statut d'OP permet aux éleveurs de reprendre le pouvoir dans les discussions. Permet d'avoir une voix (ex : toujours avec le conseil départemental).

La Chambre s'est chargée de prendre contact avec les acteurs locaux, et notamment les interprofessions et d'accorder plus de pouvoir aux producteurs dans les discussions.

En tant qu'AOP, il ne faut pas hésiter à se rapprocher des chambres d'agriculture qui seront très utiles en amont sur les démarches administratives. L'objectif est d'accompagner l'OP dans sa phase d'émergence, c'est-à-dire pendant 4-5 ans, le temps que les filières se structurent et que l'OP soit plus forte et plus autonome.

Pas facile pour une association nouvellement créée de réussir à directement à être autonome, avoir un modèle économique et budgétaire qui soit à l'équilibre. La Chambre a un vrai rôle d'appui pour que la structure soit forte et se structure.

Rôle central pour faciliter la prise de contact avec des acteurs que ce soit les acteurs commerciaux ou institutionnels parce que le fait d'être une chambre d'agriculture : possède un lien privilégié avec les interprétations avec les collectivités et c'est vrai que ça facilite et ça accélère.

Julia a rappelé les contraintes de seuils pour être reconnue en AOP (ici bovine). Exemple de l'association d'organismes de productions bovins Ile de France : 12 éleveurs. Toutefois, d'un point de vue légal pour être reconnu en tant qu'OP, il faut justifier qu'en zone de faible densité comme Ile de France d'une trentaine de producteurs. En Ile de France il y a 150 élevages bovins laitiers et allaitants confondus : véritable difficulté d'aller en cherchant 30 qui ne font pas uniquement de la vente directe, intéressés à un collectif et qui ne sont pas déjà engagés. Et d'autre part, autre contrainte, il faut que l'OP puisse justifier de 0,8 temps plein d'animation extérieure (pas le temps passé par les administrateurs) : pas évident à justifier.

AT – conclusions et questions dans la salle.

Paradoxe des seuils : La nécessité de regrouper des producteurs en organisation producteurs qui permet la massification et en même temps ce qui a été évoqué le côté de la diversité des productions, des produits et des territoires qui fait qu'on a aussi intérêt à garder une certaine diversité et un certain maillage de l'organisation des producteurs.

Donc comment à la fois aller vers la massification pour renforcer le rôle et le poids des producteurs et garder une certaine diversité de nos productions et nos territoires ?

Eric Sargiacomo, eurodéputé (France, S&D)

- Le député a conclu en disant qu'il était important d'insister sur des outils de dérogation pour les organisations de producteurs, ce qui était l'objectif de l'OCM.
- Il soutient des outils d'appel d'offre européens ou nationaux pour le surplus en bio vers le conventionnel.
- Il a également rappelé que le seuil de 33% est "ridicule" en fonction de la concentration dans certains bassins de production.